



Prévention et Gestion des déchets

OBJET : Convention de partenariat avec l'association Emmaüs de la Mayenne et du Castelbriantais sur la période 2023-2025

EXPOSE

L'association « Emmaüs de la Mayenne » créée en 1989 à Villiers-Charlemagne près de Laval, a ouvert à Châteaubriant depuis le 1^{er} mai 1990 un site de préparation et de vente de produits issus du réemploi des encombrants. L'association est, par ailleurs, membre d'Emmaüs France par un contrat d'affiliation datant de 2010.

En 2019, l'association est devenue « Emmaüs de la Mayenne et du Castelbriantais » et s'est engagée dans un ambitieux programme de développement à Châteaubriant en procédant à l'acquisition d'un bâtiment de 600 m² sur la zone Horizon. La surface du site a été doublée proposant depuis 2020 une boutique de vente de 800 m² et un atelier dédié à l'accueil des dons, au tri des objets récupérés et au stockage.

Un salarié permanent a été recruté pour animer et gérer le site. Il est accompagné de 7 compagnons (personnes en démarche d'insertion professionnelle) résidant à Châteaubriant et de l'équipe des bénévoles. Un dépôt d'objets est possible sur le site à ses horaires d'ouverture et un service de collecte gratuite à la demande chez l'habitant assuré par les compagnons est également proposé.

De 2020 à 2022, une convention de partenariat a été établie avec l'association « Emmaüs de la Mayenne et du Castelbriantais » pour l'enlèvement de la part réemployable des encombrants sur la déchetterie intercommunale à Châteaubriant. Sur cette période, 101 tonnes d'objets ont été « détournées » de la destruction pour leur donner une seconde vie avec un prix de revente très bas permettant le recrutement des compagnons et des salariés pour le fonctionnement de l'association.

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés 2023-2028 adopté le 6 avril 2023 par le conseil communautaire a prévu, au titre des actions d'allongement de la durée de vie de produits et des biens, de poursuivre le déploiement d'espaces de réemploi et de réutilisation sur les déchetteries.

Dans ce contexte, il vous est proposé de reconduire le partenariat avec l'association « Emmaüs de la Mayenne et du Castelbriantais » sur une période de 3 ans à compter de 2023 pour l'enlèvement de la part réemployable des encombrants sur la déchetterie de Châteaubriant et d'étudier son déploiement sur celle de Lusanger.

Ce partenariat se traduira par une contribution financière de la communauté de communes d'un montant de 5 000 € par an sur la période 2023-2025. Il est formalisé dans la convention jointe en annexe à la présente délibération.

Ce dossier a été examiné lors de la commission « Prévention et Gestion des déchets » réunie le 6 juin dernier.

DECISION

Compte tenu de ces éléments, le conseil communautaire décide :

- 1) d'adopter la convention relative au partenariat pour l'enlèvement de la part réemployable des encombrants sur la période 2023-2025 avec « Emmaüs de la Mayenne et du Castelbriantais », incluant une contribution annuelle en faveur de l'association de 5 000 €,
- 2) d'autoriser M. le Président ou M. le Vice-Président délégué à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant,
Le 29 juin 2023

La secrétaire de séance



Lucie PAUL

Le Président


Alain HUNAULT

AR-Préfecture

044-200072726-20230703-4-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 03-07-2023

Publication le : 03-07-2023

Conseil Communautaire du



Le Président,

Alain HUNAULT